

Le personnel éducatif employé dans les structures d'accueil de la petite enfance représente, en 2010, 2'130 personnes occupant 1'625 postes. Entre 2005 et 2010, 464 postes ont été créés

partiel plutôt qu'à plein temps étant prépondérante, le nombre de postes en équivalent plein temps (EPT) s'élève à 1'625 postes. Le taux moyen d'activité du personnel éducatif est plus élevé dans les crèches (81%) que dans les jardins d'enfants/garderies (60%). Cette différence est due aux conditions d'accueil de ces structures, les jardins d'enfants/garderies offrant des prestations à la demi-journée, sur une partie de la semaine.

L'augmentation du nombre de places offertes pour les enfants dans les SPE a été accompagnée d'une hausse du nombre de postes EPT pour le personnel. Cette hausse est aussi en partie due aux effets de l'application par un nombre plus important de SPE des conventions collectives de travail (octroyant du temps de travail en dehors de la présence des enfants). Ainsi, entre 2005 et 2010, 464 postes EPT ont été créés en grande majorité en crèche (figure 12c.2), soit 560 personnes supplémentaires. L'augmentation des postes a été proportionnellement plus forte pour la catégorie des auxiliaires que pour celles des éducatrices-trices et aides (+53% contre respectivement +38% et +28%). La part du personnel éducatif qualifié en 2010 est quasi identique à celle de 2005 : elle représente 56% du personnel éducatif (figure 12c.3), soit au dessous de la norme fixée par le règlement actuel (deux tiers de personnel diplômé).

Depuis 2004, les formations dans le domaine de la petite enfance sont en pleine évolution (reconnaissance des diplômes et validation des acquis, nouvelles formations) avec notamment, depuis 2002, la possibilité de faire la formation d'éducateur-trice de l'enfance en emploi, et la création en 2005 du certificat fédéral de capacité d'assistant-e socio-éducatif (ASE). En 2010, une vingtaine de personnes en possession de ce certificat sont engagées en qualité d'auxiliaires dans les SPE. Malgré l'augmentation de diplômés, le secteur de la petite enfance, qui est en constante évolution, manque toujours de personnel qualifié.

Le personnel des crèches est plus jeune que celui des jardins d'enfants/garderies : la part des moins de 35 ans est respectivement d'un peu plus de la moitié (56%) contre un quart (figure 12c.4). Cela tient en partie au fait que les aides, personnel très jeune en attente de formation dans le domaine, se rencontrent plus souvent dans les crèches que dans les jardins d'enfants/garderies.

En 2010, on comptabilise près de 2'130 professionnels en charge des enfants dans les structures de la petite enfance (SPE), plus des trois quarts (77%) exerçant en crèche (figure 12c.1). L'occupation d'un poste à temps partiel

Pour comprendre ces résultats

Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Le personnel administratif et technique, le personnel en formation (stagiaire, apprenant), ainsi que tout intervenant professionnel ponctuel (p. ex. psychomotricienne) ne sont pas pris en compte. Le personnel des directions des crèches et de secteurs (en Ville de Genève) qui compte une centaine de personnes, n'est pas non plus pris en compte. En revanche, les responsables de jardins d'enfants/garderies, dont la tâche de direction n'occupe qu'une partie de leur temps de travail, sont comptabilisés avec les éducatrices-teurs.

Les personnes engagées en qualité d'éducatrices-teurs doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaires d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton. A Genève, l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE) dispense la formation d'éducatrice-teur de l'enfance ES à plein temps et en emploi. Les auxiliaires ne disposent pas du diplôme requis mais doivent être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatifs (ASE) détenant un CFC sont comptabilisés dans la catégorie auxiliaire. Les aides sont de jeunes personnes en attente d'une formation dans le domaine.

Le taux d'encadrement des enfants dans les SPE est fixé depuis 2005 dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (J 6 29.01, article 9). De plus, selon cet article, la répartition du personnel éducatif dans les équipes doit respecter la proportion de deux tiers d'éducatrices-teurs diplômé-e-s (personnel qualifié) pour un tiers d'auxiliaires ou aides (personnel non qualifié). Ces normes d'encadrement seront revues afin de prendre en considération la fonction qu'occuperont les personnes détentrices du CFC ASE.

Le taux moyen d'activité par personne s'obtient en divisant le nombre de postes en équivalent plein temps par le nombre de personnes occupées.

Pour en savoir plus

- La petite enfance en ville de Genève : contexte et indicateurs. Edition 2011. Genève : Ville de Genève. Service de la petite enfance, mai 2011.

12. Petite enfance

c. Personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance

12c.1 Répartition du personnel éducatif dans les structures d'accueil de la petite enfance, selon la fonction occupée, 2010

	Crèches			Jardins d'enfants, garderies			Total		
	Nombre de personnes	Nombre de postes EPT	Taux moyen d'activité	Nombre de personnes	Nombre de postes EPT	Taux moyen d'activité	Nombre de personnes	Nombre de postes EPT	Taux moyen d'activité
Éducatrice-teur	933	744.1	80%	264	162.7	62%	1'197	906.8	76%
Auxiliaire	436	351.9	81%	165	92.5	56%	601	444.4	74%
Aide	279	239.5	86%	52	34.7	67%	331	274.2	83%
Total	1'648	1'335.5	81%	481	289.9	60%	2'129	1'625.4	76%

EPT: équivalent plein temps. N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

Source: Office de la jeunesse/ELP

12c.2 Évolution entre 2005 et 2010 du nombre de postes EPT du personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance, selon la fonction occupée

	Crèches		Jardins d'enfants, garderies		Total	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Éducatrice-teur	+ 218.6	+ 42%	+ 30.7	+ 23%	+ 249.3	+ 38%
Auxiliaire	+ 126.1	+ 56%	+ 28.1	+ 44%	+ 154.2	+ 53%
Aide	+ 56.4	+ 31%	+ 4.4	+ 15%	+ 60.8	+ 28%
Total	+ 401.1	+ 43%	+ 63.2	+ 28%	+ 464.3	+ 40%

EPT: équivalent plein temps. N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

Source: Office de la jeunesse/ELP

12c.3 Répartition des postes EPT du personnel éducatif des structures d'accueil de la petite enfance, selon la fonction occupée, 2005 et 2010

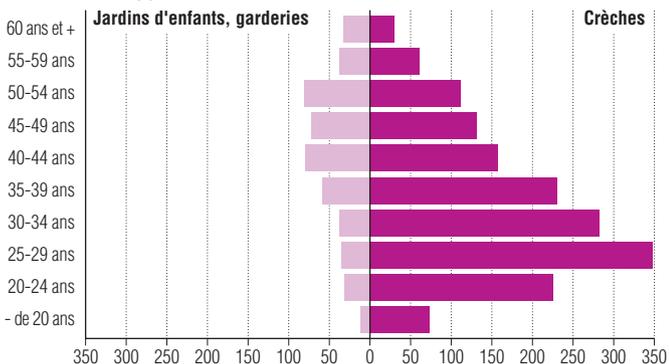
	Crèches		Jardins d'enfants, garderies		Total	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Éducatrice-teur	56%	56%	58%	56%	57%	56%
Auxiliaire	24%	26%	28%	32%	25%	27%
Aide	20%	18%	13%	12%	18%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

EPT: équivalent plein temps. N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

Source: Office de la jeunesse/ELP

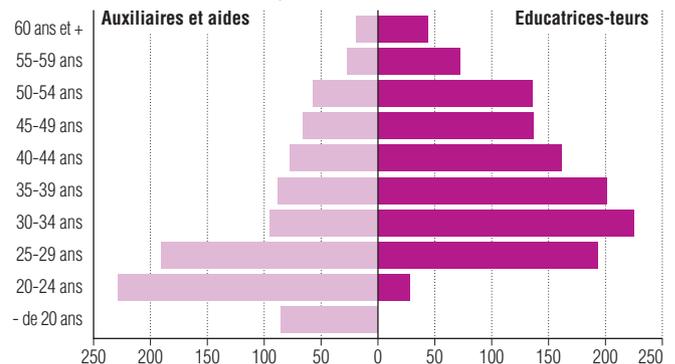
12c.4 Pyramide des âges du personnel éducatif dans les structures d'accueil de la petite enfance, 2010

a. Selon le type de structure d'accueil



N.B. Non compris le personnel éducatif des crèches familiales et des jardins d'enfants d'écoles privées.

b. Selon la fonction occupée



Source: Office de la jeunesse/ELP